

# « Le prix du tabac devra être doublé »

## SANTÉ Le CD&V fait une proposition choc

- Le CD&V veut interdire la vente aux mineurs.
- Et taxer la cigarette électronique.

**S**urprise : alors que depuis le début de la législature, le gouvernement n'avait pas dérogé d'un iota de son plan de route au sujet du tabac, se contentant de hausses de tarif notables mais mesurées, une députée CD&V a déposé lundi une proposition qui ne prévoit rien de moins que d'augmenter le prix des cigarettes de 50 % et de doubler celui du tabac à rouler d'ici 2019 ! Le paquet de 20 cigarettes voisinerait alors les 8 euros et celui de tabac à rouler, capable d'en rouler jusqu'à une cinquantaine, les 12 euros.

La députée Els Van Hoof ne s'arrête pas là et propose plusieurs autres mesures lourdes contre le tabac, dont la plus spectaculaire serait l'interdiction de vente des produits du tabac sous 18 ans. Aujourd'hui, il ne faut en avoir que 16 pour se procurer des cigarettes. Une mesure mal appliquée : de nombreux lieux de vente ne vérifient guère cette limite, prenant le risque de l'amende plutôt que de voir les jeunes consommateurs filer à la concurrence dans un pays qui compte proportionnellement six fois plus de lieux de vente qu'en France. La N-VA est d'accord

avec cette piste, tout en s'abstenant de se positionner sur les autres propositions.

Le plan d'Els Van Hoof va bien au-delà : il comprend aussi l'instauration du paquet générique ou neutre, qui ne comprend plus ni logo ni couleurs du fabricant, mais seulement le nom de la marque sur une couleur neutre. Elle veut aussi une interdiction généralisée de la publicité pour le tabac et des présentoirs. Le tabac devra être « caché » dans une armoire et délivré seulement à la demande, comme en Irlande.

### Des accises pour la cigarette électronique

« Quarante personnes meurent chaque jour des conséquences du tabac, que l'on soit fumeur actif ou passif. Cela fait 15.000 morts par an. C'est inacceptable ! », souligne la députée, qui veut également que soit anticipée l'interdiction des saveurs comme le menthol. La directive européenne sur le sujet, adoptée fin 2014, permet en effet d'attendre 2020 pour les interdire. Or elles donnent un surcroît d'attractivité pour ceux, essentiellement les jeunes et les femmes, qui estiment le tabac classique trop

âcre au goût. La députée épingle aussi la cigarette électronique, que certains voient comme un « cheval de Troie » utilisé par les cigarettiers pour conquérir des publics qui leur sont aujourd'hui interdits : elle veut que lui soient appliquées « des accises correctes », afin d'éviter que la cigarette électronique « ne rende l'acte de fumer attrayant ou valorisant ». Aujourd'hui, la cigarette électronique ne peut légalement contenir de liquides avec de la nicotine. Mais il est aisé de s'en procurer... sans payer aucune accise en Belgique. La députée demande que ce produit, qui pourra être autorisé dès mai prochain dans notre pays, soit frappé d'une taxation comparable aux autres produits du tabac.

Mais le plan social-chrétien a-t-il une chance de recueillir l'accord des partenaires du gouvernement ? La N-VA, par la voix de la députée Renate Hufkens, a suivi le CD&V sur la seule mesure de l'interdiction aux mineurs. Du côté de l'Open VLD, on attend le texte précis. Au MR, le chef de groupe à la Chambre Denis Ducarme est preneur « de tout ce qui peut contrer le tabac, mais sous bénéfice d'inventaire du texte, qui vient d'être déposé et est en cours de traduction ». Ce n'est pas ficelé... ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

### RÉACTION

#### MR : « Nous sommes disponibles »

Denis Ducarme, chef de groupe MR à la Chambre, s'il se montre d'emblée favorable à une interdiction de vente du tabac aux mineurs, « veut analyser le texte en détail. On s'était engagé à

appliquer la directive tabac. Tout ce qui fait reculer effectivement le tabac, une menace qui contribue au cancer, est bon à prendre. Mais il faut analyser comment y arriver effectivement. Ce n'est pas une mauvaise proposition et nous sommes disponibles pour en parler en détail. »

FR.SO

# **l'expert** « Une telle augmentation ferait diminuer la consommation »

ENTRETIEN

**L**uk Joossens est expert de la Fondation contre le cancer.

**Doubler le prix et interdire aux mineurs, des mesures fortes ?**

*Le plan proposé par le CDESJ recueille notre enthousiasme sans réserve. Mais il faut distinguer les mesures. L'interdiction aux mineurs est une bonne mesure, mais il faut qu'elle soit appliquée réellement. Or, aujourd'hui, dans notre pays, les contrôles ne sont pas suffisants et le nombre de points de vente est trop élevé pour mettre en application une telle mesure. Prise au sein de mesures effectives comme l'interdiction de la publicité sur les lieux de vente ou le contrôle effectif de l'âge des acheteurs, c'est évidemment une bonne mesure. Mais pas si elle est prise seule. Les cigarettiers la proposent d'ailleurs depuis vingt ans, parce qu'ils savent qu'elle est inefficace si elle est prise de manière isolée,*

*car elle n'est alors qu'une façade. Mais la plupart des pays l'adoptent, et il est donc bon de suivre, afin de n'être pas le seul pays où l'on peut légalement acheter du tabac sans avoir 18 ans.*

*Par contre, augmenter fortement le prix du tabac à hauteur de 50 % pour les cigarettes et de 100 % pour le tabac à rouler est de nature à changer la consommation dans notre pays.*

*Un paquet de 20 cigarettes coûte déjà plus de 13 euros en Grande-Bretagne. En Grande-Bretagne, la forte augmentation du paquet a découragé 30 % de fumeurs.*

**Quelle est la chance de voir ce projet aboutir, alors qu'il excède l'accord de gouvernement ?**

*Dans l'histoire des lois sur la santé, beaucoup de mesures ont été prises qui n'étaient pas dans les accords du gouvernement. Aujourd'hui, la ministre la plus appréciée des trois Régions du pays est face à un choix : refuser toute*

*mesure antitabac supplémentaire pour des raisons économiques, parce que certains brandissent le spectre de la perte de revenus fiscaux ou la contrebande, ou agir efficacement contre un fléau qui tue des milliers de Belges, tue la moitié de ses utilisateurs et creuse le déficit de la sécurité sociale. La proposition du CDESJ force aussi les autres partenaires du gouvernement à prendre clairement position.*

**Est-ce que cette proposition n'est pas une manière aisée de s'acheter une conscience, sachant qu'elle a peu de chances ?**

*Non, c'est normal qu'une formation politique fasse des propositions, sinon la démocratie ne fonctionne plus. On ne peut pas leur faire un tel procès d'intention. Les mesures préconisées sont celles que l'OMS propose depuis plusieurs années. C'est en ne les appliquant pas que la Belgique se distingue et finit dans le peloton de queues des pays en lutte contre le tabac. ■*

Propos recueillis par  
Fr.So